



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

**Le Directeur général**

Paris, le **13 DEC. 2021**  
N° **3112** /ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU RENFORCE**

**ETRAVEL 3.0 EAC ON SAC ON MULTIAPP V4.2 version 3.0.0**

**THALES DIS FRANCE**

RCS 562 113 539

6 Rue de la Verrerie

92190 Meudon

France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

**Fiche 1** : Conditions et limites de la qualification.

**Fiche 2** : Base documentaire de la qualification.

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le processus de qualification d'un produit,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société THALES DIS FRANCE portant le nom « ETRAVEL 3.0 EAC ON SAC ON MULTIAPP V4.2 » en version 3.0.0 respecte les règles fixées par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 et est qualifié au niveau renforcé sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 1.
- Art. 2 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans.
- Art. 3 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.



Guillaume POUPARD  
Directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information

## **Fiche 1**

### Conditions et limites de la qualification.

#### **Conditions**

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

#### **Limites**

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

## Fiche 2

### Base documentaire de la qualification

#### Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, note n° 274/ANSSI/SDE du 12 janvier 2017, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur. Disponible sur <a href="https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus">https://www.ssi.gouv.fr/qualification-processus</a>
[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <a href="https://www.legifrance.fr">https://www.legifrance.fr</a>

#### Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE]	Rapport technique d'évaluation : Evaluation Technical Report TARSO-3 Project, référence TARSO_3_ETR_v1.4, version 1.4, 26 juillet 2021.
-------	--

#### Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF]	Rapport de certification, référence ANSSI-CC-2021/39 en date du 23/10/2021.
[CRYPTO]	Guide des mécanismes cryptographiques : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques, ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.

#### Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[GUIDE_INSTALL]	Guide d'installation et d'administration du produit : - [AGD_OPE] MultiApp V4.2: AGD OPE document - eTravel v3.0, version 1.6, 24 juin 2021, référence D1497879 ; - [AGD_PRE] MultiApp V4.2: AGD PRE document - eTravel v3.0, version 1.6, 24 juin 2021, référence D1497880 ;
[GUIDE_UTIL]	Guide d'utilisation du produit : - [AGD_USE] eTravel v3.0 - Reference Manual, 22 juin 2021, référence D1498198C ; - MultiApp ID 4.2 Premium Operating System Reference Manual, 3 mai 2021, référence D1493575E ; - Global Dispatcher Personalization Applet User Guide, référence D1390286Q, 3 mai 2021.
[CDS]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation : - MultiAppV4.2: eTravel 3.0 EAC on SAC Security Target, référence D1492124, version 1.9, 24 juin 2021. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - Security Target Public version eTravel 3.0 EAC on SAC, référence D1492124, version 1.9p, 24 juin 2021.

**Diffusion interne** (par messagerie)

**ANSSI** DIR – SDE/PSS – SDE/DAT – Eloïse Descarpentrie – chrono informatique.